

*Mise en garde*  
*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*



ASSEMBLÉE 19-CAP-03

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 4 avril 2019** 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Pierre Brodeur, président et maire de la Ville de Saint-Lambert  
Monsieur Tommy Théberge, vice-président et conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté  
Madame Monique Gagné, conseillère de la Ville de Brossard  
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville  
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général  
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative et conseillère juridique  
Monsieur Daniel Jean, directeur Finances et trésorier

Le président, monsieur Pierre Brodeur, souhaite la bienvenue à tous.

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 19-36

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Jacques E. Poitras :

« D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

### **3. Adoption des procès-verbaux**

#### **3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-37**

##### **Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 14 mars 2019**

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Magalie Queval :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 14 mars 2019. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. Dossiers - Mobilité durable**

#### **4.1 Modifications de service pour l'assignation de juin 2019**

##### **4.1.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-38**

##### **Ajustement habituel des services en période estivale**

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Isabelle Bérubé :

« D'APPROUVER pour la période estivale les modifications de service sur les lignes 3, 4, 5, 6, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 42, 44, 45, 46, 47, 49, 54, 55, 59, 60, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 83, 84, 88, 90, 99, 115, 120, 142, 150, 192, 199, 410 et 417 ainsi que les lignes de taxis collectifs T21, T77 et T92.

D'APPROUVER pour la période estivale l'annulation des lignes scolaires intégrées.

Ces modifications de service entreront en vigueur le 24 juin 2019. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-39**

##### **Maintien et ajustement du service**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Jacques Lemire :

« D'APPROUVER les modifications de service sur les lignes 42, 44, 55, 60, 61, 80, 82, 85, 86, 90, 142, 144, 180, 185 et 261.

Ces modifications de service entreront en vigueur le 24 juin 2019. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-40**

##### **Gratuité sur les lignes 1 et 6 à l'occasion du festival « Classica »**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel du Festival « Classica ».

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

« D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 1 et 6 du vendredi 31 mai à 18 heures jusqu'à la fin du service le dimanche 2 juin 2019 et sur les lignes 1, 6, 13 et 15 le samedi 15 juin 2019 aux clients payant comptant ou avec des passages sur la carte OPUS ou SOLO, sur présentation du coupon d'embarquement du festival « Classica ».

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-41

##### Gratuité sur différentes lignes du réseau à l'occasion des événements « en fête »

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel des événements « en fête » organisés par la Ville de Longueuil.

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Michel Lanctôt :

« D'OFFRIR un accès gratuit aux clients payant comptant ou avec des passages sur la carte OPUS ou SOLO sur présentation du coupon d'embarquement des événements « en fête » :

- sur les lignes 20 et 123 du début du service le samedi 18 mai jusqu'à la fin du service le dimanche 19 mai 2019;
- sur la ligne 261 - Bus des îles du début du service le samedi 10 août jusqu'à la fin du service le dimanche 11 août 2019;
- sur la ligne 71 du début du service le samedi 21 septembre jusqu'à la fin du service le dimanche 22 septembre 2019.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-42

##### Gratuité sur les lignes 61 et 80 à l'occasion de l'événement « La Grande Gourmandise »

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel de l'événement « La Grande Gourmandise ».

Il est proposé par Magalie Queval, appuyé par Nancy Decelles :

« D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 61 et 80 du vendredi 14 juin à 18 heures jusqu'à la fin du service le dimanche 16 juin 2019 aux clients payant comptant ou avec des passages sur la carte OPUS ou SOLO sur présentation du coupon d'embarquement de l'événement « La Grande Gourmandise ».

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-43

##### Appui à la MRC Marguerite-D'Youville pour une meilleure accessibilité par autobus à la station terminale Rive-Sud du Réseau express métropolitain (REM)

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Isabelle Bérubé :

« DE SUPPORTER la demande de la MRC Marguerite D'Youville pour une meilleure accessibilité par autobus à la station terminale Rive-Sud du Réseau express métropolitain (REM) tel qu'adopté par sa résolution numéro 2019-03-069 du 14 mars dernier. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5. Dossiers – Gestion durable des ressources

#### 5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-44

##### Autorisation d'une servitude de droit d'usage restrictif, mais exclusif à intervenir entre le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et les propriétaires du 5380, rue Delson à Saint-Hubert

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

« D'AUTORISER la conclusion d'une servitude de droit d'usage restrictif, mais exclusif, sujette à une servitude existante pour la présence d'égout pluvial en faveur

de la Ville de Saint-Hubert, sur une parcelle du lot 1 896 004 du cadastre du Québec (centre d'exploitation Saint-Hubert) mesurant approximativement au sud-ouest et au nord-est trois mètres et soixante-six centièmes de mètre (3.66 m), au nord-ouest et au sud-est dix-huit mètres et quatre-vingt-dix centièmes de mètre (18.90 m) en faveur de monsieur Patrick Bondu et madame Shanelle Guy ou représentants, propriétaires du 5380, rue Delson à Saint-Hubert sujette à un plan et une description technique à être produits par la firme « LECLERC SAUVÉ ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. ».

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-45

### Octroi de contrat – Services professionnels d'une firme d'ingénierie multidisciplinaire pour des projets urgents d'infrastructures de bâtiments

Il est proposé par Monique Gagné, appuyé par Michel Lanctôt :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres P19-008 - Services professionnels d'une firme d'ingénierie multidisciplinaire pour des projets urgents d'infrastructure de bâtiments, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme « BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. » aux prix soumis, pour un montant total estimé à 870 073.31 \$ (taxes incluses) pour une période de trente-trois (33) mois, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-46

### Octroi de contrat – Construction de dalles de béton pour les arrêts d'autobus – Lot 1

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Nancy Decelles :

« D'OCTROYER le contrat, à la suite de l'appel d'offres public P19-002 - Construction de dalles en béton pour des arrêts d'autobus - Lot n°1, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise « MANUFACTURIER SHEL TEC INC. » aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 226 099,77 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-47

### Octroi de contrat – Service de transport collectif par minibus pour le transport adapté

CONSIDÉRANT l'article 83 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) qui stipule qu'« une société peut exploiter ou faire effectuer par contrat avec tout transporteur, tout titulaire de permis de taxi ou toute association de services regroupant tels titulaires des services adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. Lorsque ces services sont destinés aux personnes handicapées, un contrat visé au présent article n'est assujéti à aucun formalisme d'attribution. »;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Réseau de transport de Longueuil (RTL) de continuer à fournir ce service à sa clientèle afin de répondre de manière satisfaisante aux besoins et attentes de ses clients;

CONSIDÉRANT que le RTL souhaite minimiser les risques de bris de service pour sa clientèle utilisatrice du service de transport adapté.

Il est proposé par Tommy Théberge, appuyé par Nancy Decelles :

« D'OCTROYER de gré à gré un contrat à l'entreprise « TRANSDEV QUÉBEC INC. » pour la fourniture d'un service de transport collectif par minibus pour le transport adapté à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, et ce jusqu'au 30 avril 2026, aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 27 344 232 \$ (taxes incluses), conformément à l'entente, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles en application de la lettre d'entente approuvée par la résolution 19-25 à être suivie d'une entente de contractualisation pluriannuelle avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

D'AUTORISER le directeur général et le directeur principal Opérations à signer, pour et au nom du RTL, l'entente et tout document jugé nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-48

##### **Prolongation de contrat – Service de répartition pour le transport des personnes**

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Nancy Decelles :

« D'EXERCER l'option de prolongation du contrat P15-012 - Service de répartition pour du transport de personne à l'entreprise « AUTOCAR CHARTRAND INC. » pour une durée de quatre (4) ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2023, conformément à l'appel d'offres, aux prix unitaires soumis, majorés en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC), pour un montant total estimé à 2 579 241.96 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles en application de la lettre d'entente approuvée par la résolution 19-25 à être suivie d'une entente de contractualisation pluriannuelle avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-49

##### **Dépôt – Liste des chèques émis**

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 23 février au 18 mars 2019 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 10 539 749,60 \$. »

#### 5.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-50

##### **Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – février 2019**

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de février 2019. »

#### 6. **Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

#### 7. **Affaires nouvelles**

8. RÉSOLUTION NUMÉRO 19-51

**Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président, monsieur Pierre Brodeur, propose la levée de l'assemblée à 17 h 22. Il est appuyé par Nancy Decelles.

Pierre Brodeur  
Président

Me Carole Cousineau  
Secrétaire corporative